

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU.

Un nouveau souffle ou une retraite anticipée après 50 ans d'existence ?
Index AI : IOR 41/03/97

EMBARGO : 6 MARS 1997 À 10 H GMT

Gênève. À l'occasion de son 50^e anniversaire, la Commission des droits de l'homme des Nations unies doit analyser les raisons de ses échecs, tirer parti de ses réussites et entrer dans le nouveau millénaire avec la volonté renouvelée de dénoncer les violations des droits de l'homme quel que soit l'endroit où elles sont commises. Telle est la déclaration qu'a faite aujourd'hui Amnesty International lors d'une conférence de presse.

« La Commission doit aujourd'hui trouver un nouveau souffle », a déclaré Nicholas Howen, directeur du Programme des relations avec les organisations internationales d'Amnesty International, qui a ajouté : « La commission doit prendre des mesures décisives contre les gouvernements qui bafouent les droits de l'homme ; elle risque sinon d'être très éloignée des vrais problèmes de notre planète. »

« Les sessions de la commission ont été marquées par le fait que de nombreux pays n'ont pas eu à rendre compte de leurs actes, par une amnésie institutionnalisée face aux violations commises de façon continue par certains gouvernements, et par le refus de s'occuper de pays considérés comme "intouchables" pour toutes sortes de raisons politiques. »

Amnesty International invite instamment la commission à ne laisser aucun pays échapper à sa vigilance. Il est inacceptable que des États membres refusent de voir les graves violations des droits de l'homme signalées dans certains pays par les propres experts de la commission. Le fait de servir ses propres intérêts ne fait qu'affaiblir la commission, le droit international et la crédibilité des Nations unies en tant qu'instance destinée à protéger universellement les droits de l'homme.

L'Organisation va évoquer devant la commission (qui se réunit du 10 mars au 18 avril) le cas des pays où sont commises des violations graves des droits de l'homme, de manière constante et systématique, en mettant l'accent sur l'Algérie, la Colombie, l'Indonésie et le Timor oriental, le Nigéria et la Turquie. Amnesty International a déjà soulevé le cas de ces cinq pays lors de sessions précédentes de la commission ; or, si leur bilan en matière de droits de l'homme ne s'est pas beaucoup amélioré, c'est essentiellement parce que la commission a préféré jouer un rôle de spectateur.

« Jusqu'à présent, les autorités algériennes ont échappé à la condamnation en raison de l'extrême violence de l'opposition armée, a ajouté M. Howen, mais la commission doit déclarer que la torture et les exécutions extrajudiciaires - quels que soient les citoyens concernés ou les crimes qu'ils ont commis - ne peuvent que perpétuer ce terrible conflit, et que de tels actes sont interdits par le droit international. »

« De puissants alliés européens ainsi que l'Amérique du Nord protègent la Turquie en empêchant la communauté internationale de regarder de près ce qui s'y passe ; cette protection tient à la position de la Turquie en tant qu'État membre de l'OTAN et à son rôle d'État tampon contre une "menace" islamiste présumée. Comment la commission peut-elle se prétendre le principal organisme de défense des droits de l'homme au sein des Nations unies tout en continuant d'ignorer la demande de ses propres experts, lesquels réclament un changement ? »

Différents gouvernements ont des intérêts économiques qui empêchent les déclarations faites par le président de la commission sur l'Indonésie et le Timor oriental d'être suivies d'effet. Ils craignent en effet que les violations des droits de l'homme commises dans leur propre pays ne soient les

prochaines sur la liste des observateurs. Les experts qui travaillent pour la commission et la commission elle-même ont fait des recommandations très claires au gouvernement indonésien, qui les a délibérément écartées.

Les autorités de Djakarta se sont déclarées disposées à coopérer avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme et à poursuivre la mise en œuvre de ses recommandations. Pourtant, alors que la situation sur le terrain se dégrade, elles sont loin de remplir leurs obligations à l'égard des Nations unies.

Le gouvernement nigérian n'a pas, lui non plus, appliqué les recommandations de l'année dernière ; il a au contraire usé de manœuvres dilatoires. Deux semaines seulement avant l'ouverture de la session de 1997, il a autorisé la visite de rapporteurs spéciaux sur les exécutions extrajudiciaires et sur l'indépendance des juges et des avocats. Or, à la dernière minute, il ne leur a pas permis de rencontrer les prisonniers politiques. Les rapporteurs spéciaux ont par conséquent remis leur mission à plus tard. Ces jeux diplomatiques ne sauraient masquer le climat de terreur et d'intimidation qui règne au Nigéria.

« Face à ce comportement inacceptable, la commission doit réagir et nommer un représentant spécial pour le Nigéria, qui fera en sorte que les recommandations de l'année dernière, entre autres, soient appliquées par le gouvernement, a réagi M. Howen. Le peuple nigérian attendra des membres africains de la commission qu'ils ne fassent pas adopter une faible résolution de consensus qui, encore une fois, ne refléterait pas la gravité de la situation. »

En 1996, dans sa déclaration sur la Colombie, le président de la commission a au moins reconnu le caractère très préoccupant de la situation des droits de l'homme dans le pays. Cette année, le Haut Commissaire aux droits de l'homme ouvre un bureau à Bogotá : l'efficacité de ce bureau dépendra de sa capacité à surveiller les violations et à rendre publiques des rapports détaillés sur la question.

« La commission doit montrer qu'en créant un bureau du Haut Commissaire à Bogotá, elle ne met pas un terme à sa surveillance ; cette initiative doit au contraire clairement indiquer aux Colombiens qu'elle va continuer d'être vigilante et active, et veiller en particulier à ce que soient appliquées les recommandations clés des Nations unies.

« Elle s'assurera notamment que des mesures sont prises pour s'attaquer à l'impunité, démanteler les groupes paramilitaires et assurer la sécurité des militants des droits de l'homme », a ajouté M. Howen.

« Pour son 50^e anniversaire, la commission devrait identifier ses points faibles et saisir l'occasion qui lui est offerte de devenir un organisme de défense des droits de l'homme plus efficace.

« Il faudrait au moins que, cette année, un point de l'ordre du jour soit consacré à la coopération des gouvernements avec la commission et à la mise en œuvre effective de ses recommandations.

« Les victimes de violations des droits de l'homme et le grand public ne comprennent pas pourquoi la commission s'abstient continuellement d'agir contre les gouvernements qui bafouent les droits de l'homme.

« Il est temps que cette instance démontre que ses travaux sont importants et ont une incidence sur le cours des événements. »

Rappel concernant quelques pays

Algérie

En 1996, des milliers de personnes ont été tuées dans le cadre du conflit qui oppose les forces de sécurité, les milices armées par l'État et l'opposition armée. Nombre de victimes étaient des civils sans défense qui n'avaient pas pris part au conflit et qui ont trouvé la mort dans des attaques parfois ciblées, parfois aveugles. Les forces de sécurité ont continué de se livrer à des exécutions extrajudiciaires et ont torturé les détenus maintenus au secret, en général pour leur arracher des aveux. De très nombreuses personnes ont "disparu" après avoir été arrêtées par les forces de sécurité, et l'on est resté sans nouvelles des centaines de personnes "disparues" au cours des années précédentes. En février 1997, plus de 200 personnes ont été tuées par des milices et par les forces de sécurité au cours d'opérations "antiterroristes".

Les groupes armés d'opposition, qui se qualifient eux-mêmes de « groupes islamiques », ont eux aussi continué de menacer et de tuer des civils. Pendant la période sacrée du Ramadan, des centaines de personnes ont été abattues, massacrées, décapitées ou mutilées au cours d'opérations ciblées.

Colombie

À bien des égards, la situation des droits de l'homme s'est considérablement détériorée depuis la 52^e session de la commission. Exécutions extrajudiciaires, "disparitions" et tortures imputables aux membres des forces de sécurité et à leurs alliés paramilitaires ont continué d'être signalées. Dans certaines régions du pays, le nombre de ces violations des droits de l'homme a même considérablement augmenté. Des centaines de civils ont été tués lors d'opérations anti-insurrectionnelles et des membres de groupes d'opposition légaux, des syndicalistes, des enseignants, des responsables de communautés indigènes et des militants des droits de l'homme ont été victimes d'assassinats politiques et de "disparitions". La torture et les mauvais traitements des prisonniers – tant politiques que de droit commun – étaient très fréquents dans les locaux de l'armée et de la police à travers tout le pays.

Fin août, deux organisations de guérilla, l'Ejército de Liberación Nacional (ELN, Armée de libération nationale) et les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes) ont lancé des attaques – les plus puissantes depuis plusieurs décennies –, qui se sont soldées par la mort d'au moins 200 personnes. Selon certaines informations, des homicides délibérés et arbitraires de civils imputés aux forces armées et aux autorités locales sont devenus de plus en plus fréquents.

Indonésie et Timor oriental

L'année 1996 a vu s'abattre sur l'opposition la plus lourde répression depuis de nombreuses années, après le raid de juillet sur le siège du Partai Demokrasi Indonesia (PDI, Parti démocratique indonésien), situé à Jakarta. Depuis, le gouvernement a fait arrêter au moins 108 défenseurs des droits de l'homme et militants politiques ou syndicaux qui n'avaient en aucune manière eu recours à la violence ou prôné son usage. Treize d'entre eux ont été accusés d'avoir engraissé la loi contre la subversion, dont la peine maximale est la peine de mort. Certains ont été torturés.

Amnesty International demeure préoccupée par de multiples violations des droits de l'homme commises sur l'ensemble du territoire : l'incarcération de prisonniers d'opinion, les procès inéquitables, la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus politiques et de droit commun, les "disparitions", les exécutions extrajudiciaires et le recours à la peine de mort. Le gouvernement

continue d'interdire à presque tous les médias et aux organisations internationales de défense des droits de l'homme de se rendre au Timor oriental, où des assassinats politiques ont été signalés en 1996. Au moins 200 prisonniers politiques, parmi lesquels de nombreux prisonniers d'opinion, continuent de purger des peines qui vont parfois jusqu'à la prison à perpétuité, alors qu'elles ont été prononcées à l'issue de procès inéquitables.

Nigéria

Au cours de l'année, les autorités nigérianes ont continué de déténir arbitrairement des prisonniers d'opinion, tandis que des prisonniers politiques attendaient d'être jugés à l'issue de procès inéquitables instruits par des tribunaux d'exception. Des détenus n'ont pu consulter un avocat, voir leur famille ou recevoir un traitement médical dont ils avaient absolument besoin. Le recours à la torture et aux mauvais traitements était très répandu. Nombre de condamnations à mort ont été prononcées alors que le système judiciaire ne garantit pas l'équité des procès.

Beaucoup de Nigériens qui ont voulu défendre les droits fondamentaux de leurs concitoyens ont payé cher leur courage : certains sont morts, exécutés à l'issue de procès inéquitables, ou assassinés, il y a fort à craindre, par des agents de l'État. D'autres ont été emprisonnés dans des conditions dramatiques, la malnutrition et le manque de soins médicaux mettant leur vie ou leur santé en danger.

Turquie

L'année 1996 s'est révélée particulièrement préoccupante pour les droits de l'homme en Turquie. Torture, exécutions extrajudiciaires et "disparitions" ont continué d'être signalées, tandis que l'on recueillait des preuves convaincantes de la participation de l'État à de tels actes. Des enfants de quatorze ans ont été soumis à la torture, notamment à des passages à tabac, des décharges électriques et des sévices sexuels. Au cours de l'année, Amnesty International a fait part au gouvernement d'informations détaillées qu'elle avait recueillies concernant plus de 100 plaintes pour torture, 10 décès en détention résultant, semble-t-il, d'actes de torture, 41 cas de "disparitions" présumés, 55 cas d'exécutions extrajudiciaires, 15 cas de passages à tabac ayant entraîné la mort de la victime et presque 200 cas de poursuites judiciaires exercées contre des écrivains qui n'avaient fait qu'exercer sans violence leur droit à la liberté d'opinion.

Les homicides imputables au Partiya Karkerên Kurdistan (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) ont diminué pendant le cessez-le-feu, de décembre 1995 à juillet 1996, date à partir de laquelle plus de 50 prisonniers accusés d'être des "informateurs" et des "collaborateurs" ont perdu la vie. Le Devrimci Halk Kurtulus Partisi-Cephesi (DHKP-C, Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple) s'est, quant à lui, livré à des représailles arbitraires à l'encontre de civils.